



REGLEMENT D'APPEL A CANDIDATURE

OBJET

Accord-Cadre de prestations de services pour l'accueil des publics à l'Accor Aréna.

DUREE DU MARCHÉ

L'Accord-Cadre débutera le 01/08/2021 pour une durée de 36 mois, soit jusqu'au 31/07/2024 avec une possibilité de reconduction d'une année.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE

L'Accord-Cadre est passé selon des modalités de procédure formalisée et restreinte en application de l'article R.2124 du Code de la Commande Publique.

DECOMPOSITION DE L'ACCORD-CADRE

Le présent Accord-Cadre est alloti en 2 lots :

- **Lot n° 1** : Prestations d'accueil effectuées dans les espaces dédiés au grand public.
- **Lot n° 2** : Prestations d'accueil effectuées dans les espaces dédiés aux clients des hospitalités.

Variante (s) : Pas d'objet

Option (s) : Non

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Le Pouvoir adjudicateur est chargé de la gestion de l'Accor Arena, dans le cadre d'une convention de délégation de service public avec la Ville de Paris, propriétaire du bâtiment et autorité organisatrice de sa gestion (la « Convention de DSP »).

La société doit renouveler son contrat et elle souhaite bénéficier des services d'un

ou plusieurs opérateurs économiques pour assurer l'accueil des différents publics à l'Accor Arena.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat seuls ou sous forme de groupement solidaire ou conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence. Pour conserver toute sa portée à l'examen des capacités des candidats, les candidatures doivent demeurer identiques durant l'ensemble de la procédure. Par conséquent, la composition des candidats ne peut être modifiée, par substitution, suppression ou ajout de membre(s), jusqu'à la signature du Contrat.

Conformément à l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les opérateurs économiques qui souhaiteraient sous-traiter une partie de la prestation, doivent en informer le Pouvoir Adjudicateur, dès le dépôt de leur candidature, en fournissant le DC4.

SITUATION JURIDIQUE

Chaque candidat joint à son dossier de candidature :

- Une lettre de candidature signée par toute personne habilitée à l'engager, la qualité du signataire devant être justifiée (ex : DC1).
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois.
- Les candidats ou les membres d'un groupement candidat produiront au titre de leur dossier de candidature une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-6 et L2141-7 à L2141.11 du Code de la Commande Publique.

Au titre de leur dossier de candidature, les candidats fourniront également le cas échéant une copie du ou des jugements prononcés, s'ils sont en redressement judiciaire.

En cas de candidature sous forme de groupement, le candidat précise la forme du groupement (conjoint ou solidaire), désigne le mandataire du groupement et produit le mandat habilitant le mandataire à valablement engager le groupement.

Il est précisé que le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer l'Accord-Cadre devra en outre fournir les éléments mentionnés à l'article R. 2143-6 à 10 du code de la commande publique.

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Le candidat ou groupement candidats devra justifier de sa capacité économique et financière à exécuter le contrat. A cet effet, le candidat ou les membres d'un groupement candidat produira au titre de son dossier de candidature :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (ex : DC2).
- Une déclaration concernant spécifiquement le chiffre d'affaires réalisé par le candidat au cours des trois (3) derniers exercices sur des prestations correspondant au lot sur lequel il se présente.
- Des bilans ou extraits de bilans concernant les trois derniers exercices, lorsque ces documents sont établis et rendus publics en vertu de la loi.
- Une déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Niveau(x) spécifiques(s) minimal(aux) exigé(s) : Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires pour chacun des lots auquel il soumissionne et par exercice, supérieur à :

- **Lot n° 1 : Prestations d'accueil effectuées dans les espaces dédiés au grand public**
Niveau minimum de : 500 000 €

- **Lot n° 2 : Prestations d'accueil effectuées dans les espaces dédiés aux clients des hospitalités**

Niveau minimum de : 500 000 €

Si le candidat ou le membre d'un groupement candidat ne peut produire, pour justifier de sa capacité économique et financière, l'un des renseignements ou documents prévus ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document équivalent pouvant raisonnablement être considéré comme établissant, aux yeux d'un opérateur économique averti, sa capacité économique et financière à exécuter le Contrat.

CAPACITE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Les candidats ou les groupements candidat devront justifier de leur capacité professionnelle et technique à exécuter le contrat. A cet effet, les candidats ou les membres d'un groupement candidat produiront au titre de leur dossier de candidature :

- Une description détaillée, sur les dix-huit derniers mois, de cinq (5) prestations exécutées ou en cours d'exécution pour le(s) lot(s) auquel(s) il soumissionne.
Pour chacune des références citées, le candidat précisera notamment :
 - Le nom du client
 - La date de la mission
 - Le montant du CA de la mission
 - Le rôle précis joué par le candidat dans la mission exécutée
 - L'effectif déployé pour l'exécution de la mission

Le candidat fournira un certificat de bonne exécution de la mission, émis par le client.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années ;
- Une déclaration indiquant l'effectif détaché, par le candidat, pour l'exécution de la prestation du lot auquel il soumissionne ;
- Indication des titres d'études professionnels (CV) des encadrants pressentis pour l'exécution des prestations du lot auquel il soumissionne.

Il est précisé que le candidat devra disposer d'un effectif suffisant pour pouvoir répondre aux besoins du Pouvoir Adjudicateur.

A titre informatif :

- Sur le lot n°1 « prestations d'accueil effectuées dans les espaces dédiés au grand public » : une moyenne approximative de 45 hôtes/hôtesse lors des événements.

Ce dispositif pouvant approcher une moyenne approximative de 140 hôtes/hôtesse par jour sur des événements majeurs comme le Rolex Paris Masters (Tournoi de Tennis).

- Sur le lot n°2 « prestations d'accueil effectuées dans les espaces dédiés aux clients des « hospitalités » : une moyenne approximative de 30 hôtes/hôtesse lors des événements.

Ce dispositif pouvant approcher une moyenne approximative de 95 hôtes/hôtesse par jour sur des événements majeurs comme le Rolex Paris Masters (Tournoi de Tennis).

Si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités techniques d'un ou plusieurs autres prestataires, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ce ou ces prestataires et le candidat ou les membres du groupement candidat, il produit la déclaration pour chacun des prestataires et pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces prestataires, un engagement écrit du ou des prestataires de mettre à la disposition du candidat les moyens nécessaires à l'exécution du contrat.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le Pouvoir Adjudicateur envisage de conduire la présente consultation avec au minimum cinq (5) candidats pour chacun des lots.

Les candidatures seront sélectionnées après vérification de l'aptitude des candidats à assurer la réalisation des prestations pendant toute la durée de l'Accord-Cadre au regard des critères suivants affectés des coefficients de pondération :

- Critère n° 1 : Capacités techniques

Ce critère comptera pour 65 % de la note d'évaluation de chaque candidature.



- Critère n° 2 : Capacités économiques et financières
Ce critère comptera pour 35 % de la note d'évaluation de chaque candidature.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans l'invitation à soumissionner.

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats transmettront leur dossier de candidature comprenant respectivement les documents mentionnés aux rubriques « conditions de participation » par voie électronique sur le portail du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info> : **avant le lundi 22 mars 2021 à 12h00.**

Chaque transmission fera l'objet d'une date de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+ 01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier à l'adresse suivante :

SAE POPB
A l'attention de Mme Blondel Isabelle
8, boulevard de Bercy
75012 Paris

Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie de sauvegarde peut également faire l'objet d'une remise directe au poste de gardiennage à l'adresse précitée et contre récépissé, aux horaires suivants :

- de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi



Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

INVITATION A SOUMISSIONNER

Le Pouvoir Adjudicateur adressera, aux candidats retenus pour déposer une offre, une invitation à soumissionner par voie électronique, sur le portail du profil d'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Cette invitation à soumissionner les informera du ou des lots pour lesquels leur candidature a été retenue et leur permettra de télécharger le dossier de consultation des entreprises (le « DCE »).

MODALITES DE NOTIFICATION DES DECISIONS DE REJET :

Le Pouvoir Adjudicateur notifiera aux candidats concernés de la décision du rejet de leur candidature ainsi que le prévoit l'article R. 2181-1 du Code de la Commande Publique. Cette notification sera effectuée sur le portail du profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur : <http://www.marches-publics.info> à l'adresse électronique remise lors du dépôt de la candidature.

LANGUE

La langue utilisée au titre de la présente procédure et pour la réalisation des prestations est le français.

CLAUSE SUR L'AUTORISATION DE REFERENCEMENT

L'utilisation des références du Pouvoir adjudicateur à des fins promotionnelles n'est pas autorisée. Les modalités de référencement seront précisées avec le Titulaire une fois l'Accord-Cadre attribué.



POURSUITE DE LA CONSULTATION

La Société se réserve la faculté de ne pas donner suite à la consultation, pour quelque raison que ce soit et ce, à tout moment de la procédure jusqu'à la notification de l'Accord-Cadre au(x) Titulaire(s). En pareille hypothèse, la Société informe les candidats des motifs de sa décision dans les plus brefs délais. Cette décision ne donnera lieu à aucune indemnisation.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal de Grande Instance de Paris

29-45 avenue de la Porte de Clichy

75 017 Paris

Tel. : +33 1 44 32 51 51